SOINS DENTAIRES : CERTAINS EN VIVENT ET D'AUTRES EN MEURENT!

Abderrahim DERRAJI - 2015-03-09 23:09:37 - Vu sur pharmacie.ma

En rendant visite à une tante que je n'avais pas vu depuis une longue période, j'ai remarqué la présence d'une personne qui m'a été présentée comme étant un "dentiste" d'exception.

Alors qu'on attendait que ma tante nous serve, comme il est de coutume le thé à la menthe, le supposé dentiste a ouvert son beau cartable en cuir et en a sorti tout un arsenal d'outils. Il a ensuite invité un des cousins à le suivre au petit salon d'à côté pour lui prodiguer des « soins dentaires. » Vingt minutes plus tard, le cousin nous a rejoint en exhibant un bout de papier chiffonné faisant office d'ordonnance. Bien évidemment, la "prescription" n'était pas datée et ne comportait ni le nom du malade, ni celui du prescripteur et encore moins son cachet. Un voisin a également rappliqué pour bénéficier à son tour des soins dentaires. Bien évidemment, les mêmes outils ont servi aux deux malades et probablement à d'autres patients du même quartier. La stérilisation du matériel ne semble pas figurer parmi les priorités de notre dentiste. > Pour finir, ce « praticien » a remis un dentier flambant neuf à ma tante en échange de quelques billets. L'hadja qui a retrouvé son sourire, a tout fait pour le retenir au déjeuner, mais ce dernier a décliné son invitation car son programme est très chargé.

Après son départ, je n'ai pas pu m'empêcher de faire part à mes cousins et à leurs parents des risques qu'ils encourent en faisant appel aux services de ce charlatan, et plus particulièrement le risque d'être contaminé par le virus de l'hépatite C. Malheureusement, mon argumentaire n'a pas trouvé grâce à leurs yeux. Les tarifs pratiqués par ce « dentiste ambulant » et l'ignorance des dangers sanitaires encourus n'ont laissé aucune place à une quelconque rationalité.

Tout au long de la route qui me ramenait chez moi, je n'ai pas arrêté de penser à toutes ces personnes contraintes, d'une manière ou d'une autre, à se mettre en péril en essayant tout simplement de retrouver une dentition acceptable. Je me suis également demandé si la prévalence de l'hépatite C, relativement élevée au Maroc, n'est pas liée, en grande partie, à ces soins clandestins. Pourtant, le Maroc est pourvu de médecins dentaires aux compétences avérées et les soins dentaires sont remboursés dans le cadre de l'AMO depuis plus d'une année. Malgré tout cela, ces pratiques moyenâgeuses continuent d'exister dans notre pays. Et si elles peuvent être anecdotiques pour les touristes se rendant à Jamâa Lafna, elles constituent, hélas, un vrai danger pour nos concitoyens.

Enfin, on ose espérer qu'une collaboration entre le conseil de l'ordre des médecins dentistes, dont les prérogatives ont été récemment étendues, de l'administration, des ONG et des autres professionnels de santé réussira à arrêter ces pratiques dangereuses qui continuent d'exister sous prétexte que des familles en vivent! Lire la suite : lien